

A l'Assemblée générale ordinaire de l'Association vaudoise
des secrétaires municipaux

Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,

En tant que vérificateurs des comptes et conformément au mandat confié lors de l'Assemblée générale 2019, nous avons procédé, en date du 16 septembre 2020, au contrôle des comptes de notre Association pour l'exercice 2019-2020.

A relever que les communes de Cudrefin et Echichens n'étant pas disponibles, la commune d'Ollon a accepté d'être vérificatrice. Nous remercions chaleureusement M. Amevet !

Pour ce faire, nous avons eu à disposition l'ensemble des pièces comptables et des justificatifs.

Nous avons pu procéder, par sondages, à diverses vérifications et des explications pertinentes ont été fournies dans chaque cas par notre trésorière dont nous relevons au passage les compétences et la qualité de son travail.

Dès lors, notre contrôle nous permet d'affirmer que :

- les comptes sont tenus avec exactitude et conformément aux principes comptables généralement admis en la matière ;
- l'état de la fortune sociale correspond aux règles établies en matière d'évaluation de bilan.

Par conséquent, nous ne pouvons que vous recommander d'accepter les comptes 2019-2020 :

- bouclant par un bénéfice de CHF 464.--. Le nouveau capital s'élèvera à CHF 31'481.20. La réserve est de CHF 5'000.-- ;
- dont le total du bilan se monte à CHF 36'481.20 au 30 juin 2020 ;

et d'en donner décharge à la trésorière et au Comité sortants, tout en les remerciant vivement de tout le travail effectué durant l'année pour le bon fonctionnement de notre Association.



Curtilles
Doris Agazzi



Ollon
Philippe Amevet